

Une intéressante horloge de tour à Saint-Ursanne : l'horloge de la Porte Saint-Pierre

Autor(en): **Février, C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **17 (1946)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825559>

Nutzungsbedingungen

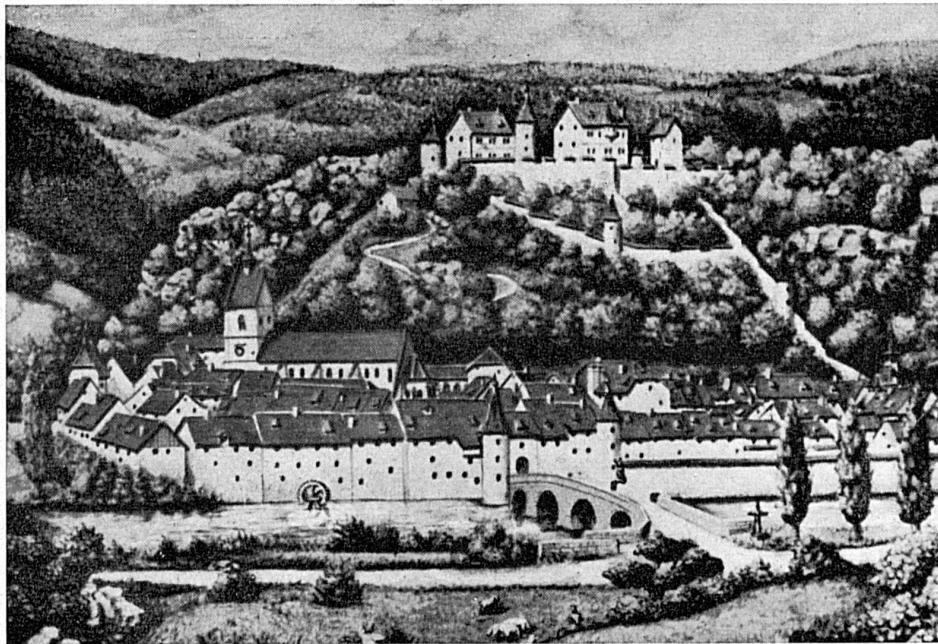
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Saint-Ursanne au XVIII^e siècle

Gliché ADIJ. No 219

Photo C. Février

Une intéressante horloge de tour à Saint-Ursanne

L'horloge de la Porte Saint-Pierre

St-Ursanne, l'antique cité médiévale des bords du Doubs possédait ses vignes en Alsace (Sigolsheim et Habsheim) ; ses mesures de longueur ; l'aune ; ses mesures agraires ; le journal de 20 béquilles ; ses mesures de capacité : la pinte, le pot et le boisseau ; ses mesures pour le bois : la toise de 108 pieds cubes du *pais* ; ses poids : la livre de St-Ursanne ; *mais aussi ses horloges : deux horloges de tour :*

l'horloge de la Porte St-Pierre et l'horloge de la tour de la Collégiale.

La cité actuelle a été reconstruite après l'incendie de 1403, sauf la collégiale. Entourée de murs, de fossés et de fortifications trois portes principales ferment l'entrée de la ville : la Porte St-Pierre, la Porte St-Paul et la Porte St-Jean.

La Porte St-Pierre, restaurée en 1522 par Georges Belorsier, possède une horloge de tour remarquable, comme nous l'indique l'inscription sur la façade de la tour :

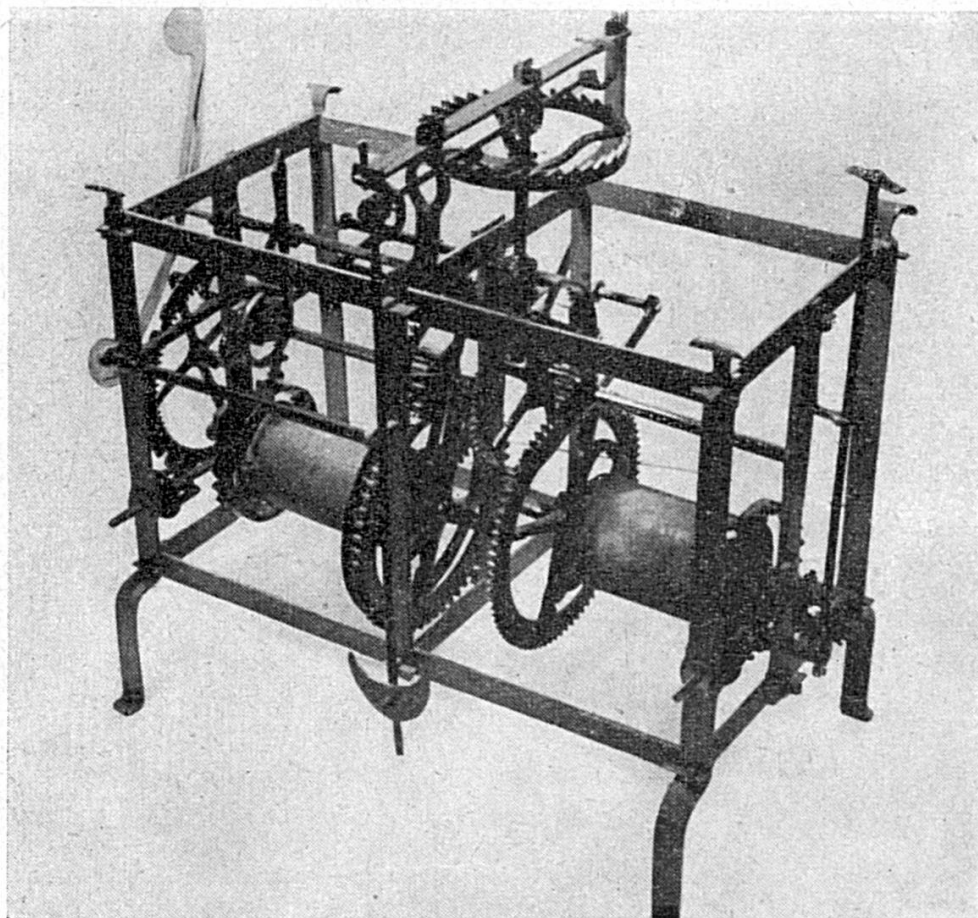


Inscription sur la porte Saint-Pierre

(La traduction de cette phrase latine est la suivante : Cette tour étant tombée en ruines fut restaurée sous notre vénéré et illustre Prince Christophe (Christophe d'Utenheim, Prince-Evêque de Bâle 1502-1527 en l'année du Seigneur 1522, alors que Georges Belorsier était châtelain de St-Ursanne).

L'horloge de la Porte St-Pierre n'est pas seulement un monument curieux dans lequel le constructeur a résolu avec un rare talent les problèmes que pose la réalisation mécanique des corps de rouages ; c'est une horloge d'une parfaite bienfacture qui n'a subi au cours des siècles *aucune transformation* et qui donne l'heure au moyen de deux cadrans à une aiguille placés sur les deux côtés du clocheton de la tour.

Cette horloge date du début du XVIIe siècle (1625-1650). Elle est construite en fer forgé. Elle est divisée en deux parties bien distinctes : le corps de rouage du mouvement et le corps de rouage de la sonnerie. Aucune vis, aucun boulon, mais uniquement des *clefs* assurent l'assemblage du bâti et des ponts. La force motrice est assurée par deux poids de pierre.



Horloge : mécanisme du mouvement



La porte Saint-Pierre

Cliché ADIJ. No 222

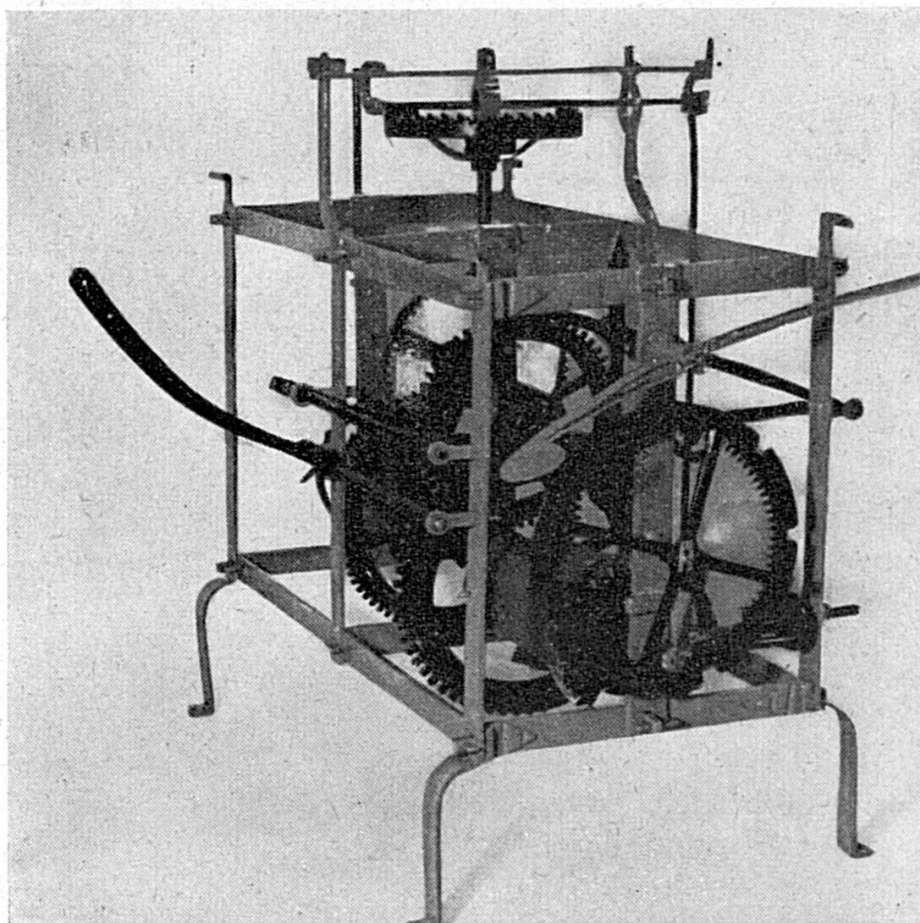
Photo C. Février

Le mécanisme du mouvement comprend trois roues, dont la roue motrice, supportant la corde et le poids, fait un tour par heure. Cette roue porte un doigt pour déclencher la sonnerie. Elle actionne aussi le mécanisme des aiguilles, et par la roue intermédiaire l'échappement. L'échappement est à roue de rencontre et la verge supporte un court pendule en forme de demi-lune.

Les aiguilles sont actionnées au moyen d'un pignon qui commande *verticalement* l'axe de transmission sur deux roues tournant en sens inverse.

Les aiguilles sont de style rustique et fruste du XVII^e siècle. L'aiguille représente à une extrémité une flèche et à l'autre extrémité un quart de lune.

Le mécanisme de la sonnerie est formé de trois roues. Sur l'axe de la roue à tambour un pignon actionne la roue de compte, avec denture intérieure. A l'extérieur de cette même roue se trouvent les coches qui indiquent le nombre d'heures à sonner. Une roue intermédiaire portant un excentrique pour assurer le fonctionnement de la sonnerie met en marche le volant de délai et le



Horloge : mécanisme de la sonnerie

grand volant modérateur. La roue motrice actionne le levier du marteau qui frappe sur une cloche placée dans le clocheton qui domine l'entrée et la sortie de la ville du côté des Malettes.

Le portier chargé de l'ouverture et de la fermeture des portes de la tour St-Pierre était également chargé du remontage de l'horloge.

Grâce à l'initiative des autorités communales de St-Ursanne et des subventions de l'A.D.I.J., de Pro Jura et du conton de Berne cette horloge a été sauvée de la destruction et restaurée en 1945 par C. Février, ancien maître à l'Ecole d'Horlogerie de Porrentruy. Sa rénovation complète l'a préservée d'une disparition malheureuse, qui aurait privé l'antique cité du Clos du Doubs d'entendre à chaque heure sa voix. St-Ursanne et sa population sont fiers d'avoir pu conserver cette vieille horloge qui ne frappait plus les heures depuis près de cent ans. Elle s'impose à l'attention du visiteur comme vestige du passé.

C. Février

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'A. D. I. J. du 27 avril 1946

1. *Rapport d'activité 1945* : approuvé.
2. *Comptes de l'exercice écoulé* : approuvés.
3. *Cotisations* : maintenues sans modification, soit :
 - 6.— à 10.— fr. pour les membres individuels,
 - 20.— à 200.— fr. pour les entreprises industrielles et commerciales, ainsi que pour les sociétés.

Les communes payent une cotisation proportionnelle au chiffre de leur population.

L'abonnement du bulletin est compris dans le montant de toutes les cotisations.